

CONTRAT DE SERVICESENTRE LES SOUSSIGNES :

TPE DISCOUNT est une marque de la société **HASHLOGIC**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro **RCS 421 457 185**, dont le siège social est sis 47 rue Marcel Dassault 92100 Boulogne Billancourt représentée par Monsieur Philippe DRAY, son Gérant, ayant tous pouvoirs à cet effet, ci-après désignée « **TPE DISCOUNT** »,

D'une part,

ET :

Dans le cas où le Client est un particulier : (**à compléter**)

Nom et prénom :

Adresse :

Dans le cas où le Client est une entreprise : (**à compléter**)

Raison sociale :

Forme juridique :

ayant son Siège Social :

Immatriculée sous le numéro :

Enregistrée :

représenté par :

en sa qualité de :

ci-après désignée « **le Client** »,

D'autre part, ci-après conjointement dénommées les « **Parties** ».

Le Client et TPE DISCOUNT ci-après collectivement dénommées les « **Parties** » et/ou individuellement « **la Partie** ».

I. PREAMBULE

TPE DISCOUNT est une société spécialisée dans la fourniture de Terminaux de paiement électronique et de services de maintenance monétique.

TPE DISCOUNT a développé un service spécifique, baptisé PassCB, qui reçoit sous forme électronique des transactions de paiement par carte bancaire effectué dans des lieux de vente du Client, au travers d'une passerelle fonctionnant sous le protocole TCP IP et les achemine vers les serveurs bancaires et privatifs concernés du Client au format X25.

Ce nouveau service permet au Client d'effectuer, sur le territoire Français, et dans la limite des zones de couverture de son réseau, le transport et l'acheminement de ses transactions bancaires et privatives.

Le présent contrat a pour objet d'établir les droits et obligations des Parties. Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit

II. DEFINITIONS

Banque	banque acquéreur bénéficiaire de la Transaction générée par le TPE raccordé au réseau IP ou X25.
Enseigne	ensemble de Points de Vente constituant l'entité commerciale de base du Client.
Point de Vente	un lieu commercial, une boutique, un magasin appartenant ou étant affilié à une Enseigne et utilisant un ou plusieurs TPE
Raccordement	architecture permettant d'assurer la connexion depuis le(s) équipements du Client vers le réseau monétique de TPE DISCOUNT.
TPE	terminal de paiement électronique
Transaction	message électronique échangé entre un TPE et un

serveur d'une Banque ou d'un autre organisme permettant à celui-ci d'autoriser un paiement (transaction de demande d'autorisation) ou de collecter les données relatives aux paiements reçus par le TPE au cours d'une période (transaction de télécollecte) ou de transmettre au TPE des données de configuration (téléparamétrage)

PASSCB

(ci-après le « Service PASSCB ») : offre de service de TPE DISCOUNT permettant au Client d'acheminer auprès des serveurs bancaires et privatifs, des Transactions émises à partir du TPE du Client et présentées auprès de TPE DISCOUNT en mode IP.

III. OBJET

Dans les conditions du présent contrat, TPE DISCOUNT s'engage à fournir le Service PASSCB conformément aux spécifications techniques décrites en Annexe A et le Client s'engage à payer les prix prévus en Annexe B.

IV. DUREE

La durée initiale du contrat est de 12 (douze) mois à partir de sa date de signature. A l'issue de la période contractuelle initiale, le Contrat sera reconduit tacitement pour une durée de 12 (douze) mois. Les Parties auront la faculté de dénoncer le contrat avec un préavis de 3 (trois) mois par lettre recommandée avec accusé de réception faisant expressément référence à cette faculté.

V. NATURE DES PRESTATIONS

TPE DISCOUNT acheminera toutes les transactions que TPE DISCOUNT recevra du Client dont l'adresse X.25 publique et/ou IP correspond à l'une des adresses attribuées aux serveurs privatifs et/ou bancaires des clients du Client.

TPE DISCOUNT pourra à tout moment modifier les caractéristiques techniques du Service à condition que la qualité du Service ne soit pas amoindrie et que le prix ne soit pas augmenté.

VI. PERIMETRE DU SERVICE PASSCB

Le Service PASSCB couvre les besoins du Client en France métropolitaine et dans les D.O.M-T.O.M, et ce quelques soient les Banques françaises concernées. En ce qui concerne les serveurs privatifs, le Service PASSCB est réalisable sous certaines conditions notamment décrites en Annexe A.

VII. EXIGENCES ESSENTIELLES DU SERVICE

Les Parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour acheminer le trafic 24h sur 24 et 7 jours sur 7 et assurer la bonne marche du Service, via le raccordement au réseau de transport privé IP ou X25 et les équipements spécifiques du Client.

VIII. EVOLUTION DES RESEAUX ET/OU EQUIPEMENTS

Les Parties s'engagent à s'informer de toute modification de leurs réseaux et/ou équipements susceptible d'avoir un impact sur l'inter fonctionnement établi entre elles et sur le réseau et/ou équipements de l'autre Partie ainsi que sur le Service.

Toutefois, il est entendu entre les Parties, que les frais engagés par chacune d'elle pour entretenir et/ou améliorer leur propre réseau et/ou équipements resteront à leur charge et ne pourront en aucun cas être supportés par l'autre Partie.

IX. PRIX DU SERVICE PASSCB

Le prix du Service PASSCB est ferme durant toute la durée du contrat. Les prix sont indiqués en Annexe B et s'appliquent aux services rendus sur le territoire Français selon le tarif régional convenu (métropole ou D.O.M-T.O.M)

X. FACTURATION ET PAIEMENT

TPE DISCOUNT facturera trimestriellement au Client l'acheminement des transactions sur PASSCB. L'abonnement sera payable par trimestre et d'avance par prélèvement automatique selon les méthodes et prix indiqués en Annexe B.

Le total des connexions enregistrées au cours du trimestre sera mentionné sur la facture du trimestre suivant. Dans l'hypothèse où le Client dépasse

XXIII. ANNEXE C - AUTORISATION DE PRELEVEMENT**XXI. ANNEXE A - SPECIFICATIONS DU SERVICE PASSCB**

TPE DISCOUNT fournira les services suivants:

Réception des Transactions par TPE DISCOUNT

Les Transactions en provenance des réseaux IP et/ou GPRS sont reçues par TPE DISCOUNT sur sa plateforme d'accueil PASSCB Secure SSL. Le protocole de télécommunication dans lequel les Transactions sont reçues par TPE DISCOUNT est le protocole IP.

Fonctionnement de la passerelle

L'accès à la passerelle, vu du TPE situé sur les points de vente du Client, s'établit via un adressage IP. La passerelle TPE DISCOUNT n'accepte pas les sessions permanentes entre un terminal et un serveur.

Dimensionnement des passerelles

En fonction des volumes de Transactions à prendre en charge pour le Client, TPE DISCOUNT allouera sur chaque port TCP de la passerelle un nombre de sessions TCP simultanées maximum, nombre pouvant évoluer en fonction de l'activité du Client.

Acheminement des Transactions aux serveurs bancaires et privés:

La connexion vers les serveurs bancaires et privés est réalisée via les capacités d'acheminement TPE DISCOUNT conçues à base de Liaisons Louées, de réseaux privés et/ou public X25 et/ou IP. TPE DISCOUNT prévoit de livrer les Transactions du Client sur l'ensemble des serveurs bancaires français et tous autres serveurs privés français pouvant être adressés via le réseau public X25.

Protocole de communication des TPE

Les TPE doivent communiquer avec les serveurs de destination selon le protocole de communication supporté par TPE DISCOUNT. Le format du protocole dans lequel les Transactions sont échangées entre le TPE et les serveurs de destination peut être tout format respectant la norme ISO 8583 de type CB2A, CBPR, CHPN, CHPR, etc .

Il est expressément convenu entre les Parties que:

TPE DISCOUNT n'assurera aucun traitement de données sur les flux monétiques pris en charge, sa prestation se limitant dans ce cadre au transport des données,

TPE DISCOUNT n'assumera aucune responsabilité quant au contenu des données transportées entre les TPE et les Serveurs concernés.

Toutefois, TPE DISCOUNT garanti que les données transportées ne feront l'objet d'aucune déformation et resteront conformes et fidèles à leurs sources.

Le Client autorise TPE DISCOUNT à faire l'analyse du contenu des Transactions gérées par TPE DISCOUNT, dans l'unique but de collecter les informations nécessaires à la gestion du réseau et à la recherche des causes de dysfonctionnement, à la seule condition de conserver la confidentialité de ses données vis à vis des personnels de TPE DISCOUNT et du Client.

XXII. ANNEXE B - TARIFS DU SERVICE PASSCB

Le Client s'engage à régler à TPE DISCOUNT, en contrepartie de la fourniture par TPE DISCOUNT des services décrits à l'Annexe A du Contrat.

TPE DISCOUNT facturera au Client toutes les transactions de type « Autorisation, Télécollecte et Télé-paramétrage » présentées en entrée du réseau PASSCB.

Prix des transactions - Tarif Régional METROPOLE

Abonnement à la passerelle PassCB

Nombre de transactions mensuelles	Abonnement mensuel HT	Cout unitaire HT au-delà du forfait.
200	12,00 €	0,09 €
500	24,00 €	0,09 €
1000	44,00 €	0,09 €

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT**N° NATIONAL D'EMETTEUR :**

L'entreprise autorise l'Établissement teneur de son compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement l'entreprise pourra en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de son compte, et l'entreprise réglera directement ce litige avec le créancier.

POUR EVITER TOUT REJET, ENVOYEZ COPIE DE CET AVIS A VOTRE ETABLISSEMENT BANCAIRE**NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR****NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER****COMPTE À DÉBITER**

Etablisst	Guichet	N°de compte	Clé RIB

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

HASHLOGIC - TPE DISCOUNT
47 rue Marcel Dassault 92100 Boulogne Billancourt.

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.), ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).

DATE:**SIGNATURE DE L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT****CACHET:**

SOMMAIRE

I.	Préambule	1
II.	Définitions	1
III.	Objet.....	1
IV.	Durée.....	1
V.	Nature des Prestations	1
VI.	Périmètre du Service PASSCB.....	1
VII.	Exigences essentielles du Service	1
VIII.	Evolution des réseaux et/ou équipements.....	1
IX.	Prix du Service PASSCB.....	1
X.	Facturation et paiement.....	1
XI.	Responsabilités de TPE DISCOUNT.....	2
XII.	Responsabilités du Client	2
XIII.	Résiliation.....	2
XIV.	Confidentialité.....	2
XV.	Publicité	2
XVI.	Cession	2
XVII.	Intégralité du contrat	2
XVIII.	Non-validité partielle	2
XIX.	Permanence des clauses	2
XX.	Compétence judiciaire	2
XXI.	ANNEXE A - SPECIFICATIONS DU SERVICE PASSCB.....	3
XXII.	ANNEXE B - TARIFS DU SERVICE PASSCB.....	3
XXIII.	ANNEXE C - AUTORISATION DE PRELEVEMENT	3